



## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE NOZERROY

SEANCE DU 10 juillet 2023

COMMUNE DE NOZERROY  
3 PLACE DE LA MAIRIE  
39250 NOZERROY

Nombre de conseiller : 9

Nombre de présents : 8

Pouvoirs : 1 (Laurent LESTIENNE donne pouvoir à Audrey MENIN)

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 05.07.2023

Date d'affichage : 15.09.2023

Le dix juillet deux-mille vingt-trois à 20h00, les membres du Conseil municipal de Nozeroy se sont réunis à la salle du Conseil de NOZERROY, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique CHAUVIN.

Présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN George BALANCHE.

Absents excusés : Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à Audrey MENIN).

Absents : /

Secrétaire de Séance : Marine BINETRUY

Invité : /

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 09 juin 2023
- 2/ Mise en place d'appareil photo en forêt
- 3/ Élaboration du programme d'aménagement forestier : intégration ou non de nouvelles parcelles
- 4/ Opération communes solidaires – Semons l'espoir
- 5/ Travaux électriques sur l'éclairage public en lien avec les économies d'énergie.
- 6/ Travaux entretien des arbres du parc- Examen des devis et validation
- 7/ Schéma DECI-Retour sur la rencontre avec le SDIS, le SIDEC et le SIE.
- 8/ Ressources humaines - Retour sur le rendez-vous avec le centre de gestion.
- 9/ Vie communale : Informations et Questions diverses
  - Retour sur la manifestation « Les nuits rebelles »
  - Information sur le changement de locataire Logement étage Mairie
  - ...

#### 1/ Approbation du PV de la réunion du 09 juin 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 2/ Mise en place d'appareil photo en forêt

Le Syndicat de la Haute Joux sollicite les communes afin qu'elles se positionnent sur l'installation de pièges photographiques (appareils photo ou caméra avec détecteur de mouvements) en forêt.

Cette installation est soumise à l'accord du propriétaire. Elle n'est pas interdite en zone APB, mais fortement déconseillée. Les agents ONF demandent à chaque commune de se positionner par une délibération sur l'autorisation ou non de ces pièges photos afin qu'ils sachent comment agir s'ils voient des appareils en forêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la pose de pièges photographiques en forêt communale
- **DE DEMANDER** aux poseurs d'appareil de se déclarer en Mairie en indiquant leurs coordonnées.

## 3/ Élaboration du programme d'aménagement forestier : intégration ou non de nouvelles parcelles

Le Syndicat de la Haute Joux informe les communes que le plan de gestion se termine en fin d'année. Un nouveau programme d'aménagement va donc être élaboré. La carte des parcelles va être refaite intégralement.

Les communes doivent informer le syndicat rapidement de leur choix d'intégrer ou non des nouvelles parcelles. Ce nouveau document sera aussi l'occasion de mettre à jour les concessions (cabane de chasse, lignes électriques, sources...).

Chaque commune est donc invitée à prendre contact avec Olivier DOMERGUE pour l'informer de ses choix, de toutes les particularités qu'elle aurait à signaler ou d'attentes particulières par rapport à une parcelle.

Suite à l'interrogation posée par M. MIVELLE, concernant le reboisement de la parcelle d'épicéas scolytés lieu-dit « Sainte Fontaine », à l'association des communes forestières, M. BOURGEOIS, Président, conseille une prise de contact avec le technicien ONF qui intervient auprès du Syndicat afin qu'il apporte conseil sur les diverses interrogations et étudie l'opportunité de faire bénéficier la parcelle du Régime forestier.

*Il est rappelé que la commune a signé un bail de 25 ans avec le syndicat de la Haute Joux et que la commune de Nozeroy détient 16 % des parts.*

*Le conseil municipal décide, sur les conseils d'un forestier, de laisser la parcelle de Sainte Fontaine en dehors du syndicat et de laisser la nature reprendre ses droits.*

## 4/ Opération communes solidaires – Semons l'espoir

Dans le cadre de l'opération « communes solidaires » renouvelée cette année, Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention formulée par l'association Semons l'Espoir.

Avec le déploiement de l'ambulatoire (dispositif d'Hébergement Temporaire Non Médicalisé), la loi demande aux établissements de santé de s'appuyer sur des maisons d'accueil hospitalières pour la prise en charge des patients et d'intégrer dans leur parcours de santé des séjours dans ces maisons.

En 2021, Semons l'Espoir et la Maison des Familles de Franche-Comté ont décidé de se lancer dans le projet d'une extension de 12 chambres supplémentaires.

Aujourd'hui, grâce à la solidarité franc-comtoise, les travaux de l'extension touchent à leur fin. Il reste encore à faire tout l'aménagement des nouvelles chambres et salles de réunion / formation / salon bien-être (pour des soins esthétiques aux patients, notamment ceux touchés par le cancer) qui seront mises à disposition des résidents, des associations œuvrant dans le domaine de la santé et des services des hôpitaux.

L'association propose de participer à hauteur de 20 centimes d'euros par habitant ou de verser un montant de notre choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 200€.

Pour rappel, le conseil municipal a versé la somme de 200 € en juillet 2022.

## 5/ Travaux électriques sur l'éclairage public en lien avec les économies d'énergie.

Considérant que dans un souci d'économie d'énergie :

- Le remplacement de 15 luminaires (lampes fluorescentes 125W) Rue Clos Grillet, Rue Lilette, Rue Côte Lyon et Rue du Faubourg, par des luminaires LED est nécessaire.
- Le remplacement de deux horloges astronomiques radiolites défectueuses par des horloges astronomiques permettant le réglage des heures d'allumage et d'extinction à distance au moyen d'un smartphone.

Considérant que les travaux sont estimés au total à 8 407,35€HT (7 347.55 € HT pour le remplacement des lampes et 1059.80€ pour le remplacement des horloges astronomiques).

Considérant que la commune de Nozeroy est susceptible de prétendre à des subventions.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR (30%) :	2 522.00 € HT
- FONDS VERT (50%) :	4 203.00 € HT
- Autofinancement (20%) :	1 682.35€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **ADOpte** l'opération de rénovation de l'éclairage public Rue Clos Grillet, Rue Lilette, Rue Côte Lyon et Rue du Faubourg et des deux horloges astronomiques et arrête les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du fonds vert. En cas de refus, seul le remplacement des horloges astronomique sera réalisé.*

## 6/ Travaux entretien des arbres du parc- Examen des devis et validation

Monsieur MIVELLE et Monsieur JEANNAUX présentent le devis de l'entreprise SARL ROCHE FRERES pour l'abattage et la taille de 15 arbres sur le parc et la taille de sécurité des 3 tilleuls côté Tour de l'Horloge.

Le montant des travaux s'élève à 7470€ HT soit 8 964€ TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** les travaux.
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise ROCHE FRERES
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Le bois sera laissé sur place et vendu aux habitants qui le souhaitent.*

## 7/ Schéma DECI-Retour sur la rencontre avec le SDIS, le SIEDEC et le SIE.

Lors de l'étude de notre défense incendie par le SIEDEC, il est ressorti que les poteaux incendie n'étaient pas aux normes par manque de débit. Il a alors été proposé à la commune de faire des réserves incendie pour compléter les poteaux.

M. le Maire a réuni le SIE CENTRE EST, le SIDEC et le SDIS afin d'envisager des alternatives à cette proposition.

Il ressort de cet échange qu'une pièce a été changée au niveau du collège sur les conduites ce qui permet d'augmenter la pression de l'eau. De nouvelles mesures seront réalisées sur les poteaux pour vérifier le débit qui devrait s'en trouver amélioré.

Le schéma DECI sera revu à ce moment-là.

## **8/ Ressources humaines - Retour sur le rendez-vous avec le centre de gestion.**

Une réunion locale d'information a eu lieu le 20 juin avec Mme DELACROIX du centre de gestion de la fonction publique territoriale en présence de plusieurs Maires, les Présidents SIVOS et SIVOM, 3 secrétaires de Mairie.

Plusieurs sujets concernant les ressources humaines ont été abordés (Régime indemnitaire, avantages aux agents, prestations sociales complémentaires, assurances risques statutaires, autorisations spéciales d'absence, DUER, RGPD).

Ces sujets seront repris sur des réunions à venir où il sera demandé au conseil municipal de se positionner.

## **9/ Vie communale : Informations et Questions diverses**

### **- Travaux électriques à l'Eglise**

Il est nécessaire de mettre en sécurité l'installation électrique à l'Eglise. Des améliorations d'éclairage sont également nécessaires avec mise en place de système de détection de mouvement et remplacement d'halogène. Le montant du devis s'élève à 2442.30€.

Le conseil municipal valide les travaux à l'unanimité sous réserve d'acceptation par les communes de Rix-Trébief et Billecul.

### **- Retour sur la manifestation « Les nuits rebelles »**

Le festival des nuits rebelles a fait sa dernière étape à Nozeroy le dimanche 2 juillet. Environ 200 personnes étaient présentes. Croq'vit'frais et le GIE proposaient de la restauration sur place. M. FAVRET apiculteur était présent pour vendre sa production. Le comité d'animation tenait une buvette avec vente de hot dog et crêpes. Les Va t'en rêve ont animé le repas. L'école de musique a animé la 1<sup>ère</sup> partie du concert de Clair.

Il ressort un bilan très positif de cet événement.

### **- Information sur le changement de locataire Logement étage Mairie**

Le logement de l'étage de la Mairie sera loué à compter du 15/07/2023.

### **- Fermeture secrétariat de Mairie**

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 24 au 29 juillet (l'ouverture prévue le samedi 29 sera remplacée par l'ouverture le lundi 31 juillet) et du 07 au 19 août. La boîte mail sera lu chaque jour.

### **- Remerciement versement de subventions**

L'AFM et le secours catholique remercient le conseil municipal pour les subventions attribuées. La commune a également reçu des remerciements de l'association Team bancale suite à l'évènement « Défi de l'Ain possible ».

### **- Ressources humaines**

Mme DELHAYE Karen, adjoint technique, chargée de l'entretien des locaux communaux, est remplacée par Mme DIETRICH Océane à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

A la demande d'Emilie BOURGLAN, régisseuse du Camping, l'entretien des sanitaires du camping doit être réalisé l'après-midi.

- Conseil d'école du 29 juin 2023 et SIVOS

Les délégués du SIVOS informe le conseil que le maire ou un représentant de la commune ne seront plus invités au conseil d'école. Lors de la réunion de SIVOS du 5 juillet dernier, le président du SIVOS s'est engagé à informer l'équipe pédagogique de notre intention de participer activement à la vie de l'école et son fonctionnement.

Fin de séance à 22h45

Commentaires formulés à la réunion du 11.09.2023 :

*Néant*

A NOZEROY, le 11.09.2023,

Dominique CHAUVIN,

Maire,



Marine BINETRUY

Secrétaire de séance,



